

pauvres malades, se soumettant en tout aux prescriptions des docteurs.

Ces œuvres réunies et sagement dirigées seront une gloire pour la ville de Québec et une sécurité pour l'avenir ; car le peuple négligé au point de vue de l'éducation est exposé à une décadence inévitable.

Le bien à faire est considérable, les enfants dont nous voudrions nous occuper sont nombreux, les œuvres diverses que nous voudrions établir réclament un local spacieux, un terrain vaste. Il nous faudrait acheter, faire construire.

Tels sont nos projets. Mais pour y arriver, il nous faut les moyens, et nous ne les avons pas.

Nous nous proposons donc de former un comité pour le soutien de ces œuvres.

Ce comité sera divisé en trois catégories :

1° Les membres fondateurs. Une somme de \$ 100 qu'on peut verser par \$ 5 par mois donne droit au titre de fondateur.

2° Les membres honoraires. Ce sont les personnes qui ne peuvent pas s'associer d'une manière active aux œuvres, mais qui versent annuellement une somme à leur gré.

3° Les membres actifs paient \$ 5.00 par année.

On peut aussi associer des membres défunts.

Nous avons donc l'espérance que l'on comprendra la nécessité d'une si belle institution et que nombreux seront les dons offerts dans ce but. Quelques dames ont déjà mis la main à l'œuvre avec l'approbation de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

Les personnes qui contribueront à cette œuvre auront de grands avantages spirituels de leur vivant et après leur mort.

Nous accepterons avec reconnaissance toute somme si minime qu'elle soit.

S'adresser :

*Maison de la Providence,
Rue Marie de l'Incarnation,
Ou au Presbytère de Saint-Malo.*

Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort ; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui, se trompe encore davantage.